



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 13 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Francfort, le 2 juillet. — Il se confirme que le 27, l'église Notre-Dame de Mayence a brûlé entièrement. Environ sur les dix heures du soir, elle croûla avec un fracas horrible. Il est certain aussi que, dans la même nuit, tandis qu'ils rennoient l'ennemi en alerte par un feu terrible, vers la pointe du Rhin, les alliés s'approchant dans le plus grand silence, de Wessenau, se jetèrent la bayonnette en avant, dans les redoutes des Français, qu'ils renversèrent, et qui dans leur première frayeur, se retirèrent dans Mayence, abandonnant leurs canons maintenant tournés contre eux-mêmes. Le 28, les alliés n'étoient plus qu'à deux cents pas de Mayence. Les Français sont obligés d'abandonner l'Isle du Rhin, se trouvant pris entre deux feux.

Le tonnerre épouvantable de l'artillerie dure sans relâche: on ne sauroit dire combien de maisons sont brûlées dans Mayence. Dans la nuit du 29, la cathédrale et 50 ou 60 maisons qui l'environnoient ont été consumées; dans la nuit dernière, 40 maisons étoient en feu.

Dans la nuit du 29 au 30 on fit tous les préparatifs pour une attaque contre Mayence, du côté du Rhin, au moyen des batteries flor-

tantes; mais la chose manqua: le cable par lequel une des batteries étoit attachée cassa, et le courant porta la batterie avec les hommes et les pièces d'artillerie etc. aux ennemis qui s'en emparèrent. L'inventeur, qui est le major Massow, et quelques-uns de ces soldats se sauvèrent à la nage. On soupçonne de la trahison de la part d'un batelier de Wessenau, qui a fait une entaille dans le cable.

Carlsruhe, le 29 juin. — Il passe depuis plusieurs jours beaucoup de troupes autrichiennes de ce côté; l'armée se concentre entre Bâle et Kehl. L'artillerie de siège, qu'on doit employer contre Landau, a dû être rendue à sa destination le 23 de ce mois.

Les troupes prussiennes, qui jusqu'à présent étoient réunies aux Autrichiens et formoient l'aile droite, ont quitté cette position, et se rendent dans le duché des Deux-Ponts.

L'armée du général Wurmsér est, dit-on, forte actuellement de 53,000 hommes. Ce général est à Weingarten; il a repris le commandement des troupes de l'autre côté du Rhin; depuis le départ du duc de Brunswick, qui est allé reconnoître l'armée française de la Moselle.

De Mons, le 24 juin. — On nous assure

que les canons de la seconde parallèle au siège de Valenciennes sont bientôt tous placés ; on va commencer les travaux de la troisième. Les déserteurs rapportent que les commissaires de la convention Cochon et Jean-de-Brie ont destitué le commandant Ferrand qui avoit parlé de rendre la ville, et que c'est eux qui commandent en sa place. Les bourgeois qui légl voyoient deux rues entières incendiées vouloient se rendre afin d'éviter une ruine totale, mais ils sont encore le plus petit nombre.

Les déserteurs de Condé assurent que chaque homme est réduit à 11 onces de pain (22 loth) et deux onces de chair de cheval par jour. Les habitans et la troupe de ligne veulent se rendre ; mais le commandant et les volontaires bravent la disette, et s'y opposent constamment.

FRANCE.

De Corté en Corse. — Notre département est en proie à toutes les horreurs.

Paoly fait brûler en effigie, proscrire les républicains les plus ardens, entr'autres les députés Saliceti, Casabianca et Moltedo ; leurs propriétés sont pillées et incendiées ; la famille de ce dernier a soutenu une espèce de siège dans les montagnes de Véio, où elle a dû succomber, accablée par les forces majeures envoyées de Corté et d'Ajaccio. En quittant le golfe de ce nom, nous avons vu sur ses bords les décombres noircis des maisons incendiées, et notamment une de ce député.

D'Huignue, le 30 juin. — Copie de l'adresse du troisième bataillon de la Gironde, aux administrateurs du département de la Gironde.

Citoyens administrateurs,

Le troisième bataillon de la Gironde apprend par la voix publique, que les commissaires, chargés d'une mission secrète par son département, lui sont envoyés. Ce bruit a d'abord paru sans fondement ; mais des lettres particulières, nouvellement arrivées de Bordeaux, le confirment. Le bataillon ne peut garder plus long-temps le silence sur une démarche aussi extraordinaire, il compte sur le patriotisme de ceux qui envoient ces commissaires, et ne peut leur supposer des intentions équivoques ; mais dans des circonstances aussi critiques, il doit à

ses compatriotes et à la république entière, l'expression franche et loyale de ses sentimens. Animé du plus pur républicanisme, étranger à tous les partis, il déclare qu'il restera ferme au poste où la patrie l'a placé ; il a juré de défendre, jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la république ; aucune considération particulière ne peut le faire manquer à ce serment.

Suivent les signatures de la presque totalité du bataillon, composé de 1500 citoyens.

D'Avignon, le 5 juillet. — La réquisition du général Serbier-Létendrier général de brigade commandant provisoire de l'armée des Alpes au général Cartaux, pour s'opposer à la marche des colonnes Marseillaises et Lyonnaises, met à la disposition du général Cartaux la légion des Allobroges, le troisième bataillon des Alpes, le premier bataillon du 59^e régiment, et toutes les gardes nationales des départemens environnant ; la réquisition des commissaires, Dubois-Crancé, Albite et Gauthier, confère au général Cartaux les pouvoirs les plus étendus, et le charge de boucher le passage du Rhône sur les deux rives, en occupant le château du pont St. Esprit et la porte d'Aramond, etc.

La ville d'Orange seule nous a envoyé deux cents hommes avec deux pièces de canon ; celle de Malaucenne a envoyé un gros détachement et cinq pièces de canon. Le troisième bataillon levé dans le district de Vaucluse, qui étoit en réquisition permanente, s'est mis en activité de service. Les huit bataillons de la garde nationale d'Avignon, dont Simon Gelin est le chef, se sont déjà rassemblés deux fois au bruit de la générale ; et ils ont répété le serment de défendre l'unité et l'indivisibilité de la république, et de combattre jusqu'à la mort quiconque voudroit y porter atteinte. Enfin toutes les dispositions militaires ont été faites pour mettre Avignon dans un état de défense respectable, et deux bataillon entiers montent la garde chaque soir.

Evreux, le 7 juillet. — Quatre commissaires de la section de la Fraternité de la ville de Paris se sont présentés aujourd'hui à l'assemblée générale des corps constitués du département de l'Eure, pour s'assurer de leurs véritables intentions. Les administrateurs leur ont développé leurs principes, l'amour de la liberté ; mais la

liberté pure, la sûreté des personnes, le respect et la garantie des propriétés, le maintien de la république une et indivisible, le règne des loix, le culte de la vertu, voilà, ont-ils dit, ce que nous voulons. Guerre à la royauté, guerre à l'anarchie, la victoire ou la mort, tel est notre serment, et nous ne jurons point en vain.

Les citoyens de Paris ont exprimé à leurs concitoyens le desir qu'ils avoient de voir se resserrer les nœuds de la fraternité jurée à la naissance de la révolution. Ils ont ajouré qu'ils alloient rapporter à leurs commetans la profession de foi et les principes qu'ils venoient d'entendre.

L'assemblée les a invités à se charger de différentes délibérations et adresses du Calvados et de l'Eure, qui en contiennent la manifestation, et que les citoyens députés ont assuré n'être pas encore parvenus à leurs sections. Ils se sont retirés au milieu des témoignages réciproques de l'estime et de l'amitié la plus fraternelle.

La force armée de cette ville ayant appris que la gendarmerie de Paris se portoit sur Vernon, a cru de sa prudence de suspendre sa marche pour cette ville, dans la crainte, qu'en trouvant de la résistance, elle fût obligée de verser le sang de ses frères. L'on compte plus sur les armes de la persuasion que sur les bayonnettes, pour faire connoître les véritables intentions de l'Eure et du Calvados. Un bataillon de l'Isle et Vilaine, composé d'artillerie et de cavalerie, instruit qu'une force armée de Paris marchoit sur Exreux, a forcé sa marche, et malgré l'excessive chaleur, a fait dix lieues dans cette journée.

Paris. — Plusieurs lettres annoncent que les Avignonnais, les Marseillais, les Lyonnais, au lieu de s'entre-tuer, ont fraternisé ensemble; on ignore encore quel est le parti qui se sera rendu à l'autre. Mais en les supposant toujours contraires en opinions, il est certain que la paix tenait plutôt au sein de l'union, qu'au milieu des combats dont les victoires subjuguent les corps, sans asservir les opinions.

§ Condorcet, retiré à Anteuil, a échappé au décret qui le mettoit en état d'arrestation.

§ On répand un manifeste du comité cen-

tral du Calvados, qui maltraite fort les ministres Bouchotte, Garat, le tribunal révolutionnaire de Paris, Marat, Philippe d'Orléans, Sauterre, la Montagne, la Commune, les Cordeliers et Paine. Cette pièce est répandue à Paris elle est dénoncée au comité de police qui est chargé de prendre de prompts mesures pour l'arrêter; et sur le requisitoire de Chaumer, il sera envoyé une adresse aux 48 sections pour les prévenir contre les perfides insinuations des commissaires envoyés dans le département de l'Eure par la section de la Fraternité.

§ Mayence et Valenciennes occupent tous les esprits. Ces deux boulevards de la liberté française, font une résistance bien honorable, mais on s'étonne de ce que l'on ne fait pas de diversion pour aller à leur secours, et qu'on les abandonne ainsi à leurs propres forces.

§ Marat est très-sérieusement malade; cependant son journal a encore paru ce matin. On y trouve même des observations très-sages sur la vente des biens nationaux. Il s'étonne, avec raison, qu'en aliénant ces propriétés nationales, on ait négligé de remettre aux acquereurs les titres sur lesquels elles sont fondées. Il voudroit qu'on ordonnât qu'ils leur fussent remis, et que dans le cas où des titres seroient indivisibles, ils fussent placés dans un dépôt public pour y avoir recours au besoin. Cette mesure seroit très-utile à ceux qui, dans des circonstances que l'on ne peut prévoir, seroient obligés à consacrer leurs propriétés.

CONVENTION NATIONALE.

[PRÉSIDENT DE THURIOT]

Seance extraordinaire du jeudi soir.

Le comité de salut public dénonce un complot tendant à rétablir la royauté et à mettre Louis XVII sur le trône. Ce comité a fait arrêter le général Dillon qui est convenu dans son interrogatoire que la proposition lui en a été faite. Le général Miranda est aussi arrêté pour ce fait, mais le deni.

La convention décrète le rappel de Biron, commandant en chef l'armée des côtes de la Rochelle, il se rendra à Paris pour rendre compte de sa conduite au conseil exécutif.

Une lettre de Maubeuge annonce que depuis

trois jours on n'entend plus tirer le canon du côté de Valenciennes; on présume que l'ennemi a abandonné un siège qui lui a coûté plus d'hommes que la perte de trois batailles.

On met en état d'arrestation le procureur-général-syndic du département de la Marne, dénoncé comme l'un des chefs et auteurs des scélératesses commises dans ce département.

Jeanbon St. André est élu président. Les nouveaux secrétaires sont : Julien de la Drôme, Rhod et Dupuis, fils.

Une lettre de Lyon donne le tableau des mouvemens extraordinaires de cette ville. Il s'y est tenu un congrès départemental qui a arrêté que la convention nationale ne seroit plus reconnue dans le département des Bouches-du-Rhône. Le lendemain les députés de la Montagne ont été déclarés hors la loi, les tribunes vouées à l'exécution publique.

Le congrès s'est emparé des armes fabriquées à St. Etienne, et de tous les dépôts au service des armées. Un courrier de Dubois de Crance pour Paris, a été arrêté, ses dépêches interceptées; cent pièces de canon sortent de l'arsenal un régiment qui étoit dans cette ville n'a pu sortir; on a braqué sur lui le canon. Le courrier qui a apporté cette nouvelle datée du 9, a fait cent lieues en un jour et demi.

Séance du Vendredi 12 juillet.

On dénonce que plusieurs députés du côté droit ont écrit dans leurs départemens des lettres liberticides, dans lesquels ils ont diffamé la convention et Paris.

A quelle époque f. ra-t-on remonter cette correspondance? Un décret invite les départemens les sociétés populaires, et tous les bons citoyens à lui faire passer toute la correspondance des députés, depuis le 1^{er} octobre dernier, et crée une commission de 6 membres, pour en prendre lecture, et en faire leur rapport.

Miranda mis en état d'arrestation, écrit qu'il a d'importantes choses à communiquer. Il sera entendu demain.

Chabot, dit: il y a un grand complot de

formé, il a été dénoncé au comité de sûreté, plusieurs membres de la convention y tiennent. Il demande à être autorisé à apposer sur-le-champ les scellés sur les papiers des députés dénoncés, sauf à en rendre compte. Décrété.

Une lettre des commissaires de la convention datée d'Ancenis du 9, rend compte que l'armée commandée par Canclaux, est rentrée dans cette ville, les revoltés maîtres de la rive gauche de la Loire, fusillent nos troupes, qu'on a bien de la peine à retenir de passer l'eau pour leur riposter. L'armée de Nantes est réunie à celle de Tours. On demande pour elle des armes et des subsistances.

Labourdonnaye a deux fois repoussé les Espagnols qui vouloient passer la Bidassoa.

Rapport sur Lyon. Décret qui déclare que les ennemis de la liberté et les protecteurs de la tyrannie ont mis Lyon en état de rébellion contre l'autorité légitime, en conséquence décrète que Bitoteau représentant du peuple, réfugié à Lyon, et l'un des chefs du congrès départemental est déclaré traître à la patrie. Sont aussi déclarés traîtres à la patrie, et destitués de leurs fonctions, les administrateurs et les fonctionnaires publics qui en sont membres, en ont favorisé le congrès départemental. Le comité de salut public prendra les mesures pour détruire les autorités illégales établies dans cette ville. Les biens de ceux qui ont pris part à la révolte confisqués. Les payemens dus par l'état aux citoyens de Lyon suspendus. Enjoint aux citoyens non domiciliés de quitter cette ville sous 3 jours, sinon réputés complices, leurs biens confisqués. Il sera envoyé des représentans du peuple pour faire exécuter les mesures par tous les moyens possibles. Tous ceux qui retiendront à Lyon des armes destinées à l'armement des troupes de la république, seront punis de mort.

La convention approuve la conduite des administrateurs de Saône et Loire, qui ont arrêté un envoi de mille fusils qui devoit passer par Lyon; Elle autorise les habitans de ce département à lever une force armée, pour se mettre en état de défense contre la ville de Lyon.